

# ATELIER POTERIE ACL LANDSER

L'atelier est un lieu de convivialité mais aussi d'apprentissage et de partage ; ceci nécessite de respecter certaines règles.

## **ATELIER**

Aucun produit extérieur (terre, émaux, engobes) ne doit être introduit à l'Atelier sauf exception et dans ce cas il faudra respecter les conditions propres à celui-ci qui sont :

- Les températures des terres grès : 1000 1300°C (ceci afin d'éviter des incidents qui ont des conséquences graves pour le fonctionnement de nos fours).
- Les émaux devront être sans plomb (nocif pour la santé et qui est proscrit à l'atelier) et respecter également les plages de températures.

Prévoir du petit matériel de poterie (kit d'outils, ébauchoirs, mirettes, pinceaux...) et sa propre blouse ou tablier de protection.

Le rangement de l'Atelier, le nettoyage des postes de travail et du petit matériel font partie intégrante des cours. De ce fait, les 10 à 15 dernières minutes seront consacrées à cela.

Chacun doit prendre soin du matériel, de l'outillage et des matières premières mis à disposition dans l'Atelier.

Aucun prêt de matériel ne pourra avoir lieu ou seulement sous condition.

Ne pas toucher aux travaux des autres adhérents sans autorisation.

Ne pas emporter les pièces en cours d'exécution pour finition en dehors de l'atelier.

#### **NOUS VOUS RAPPELONS QUE:**

L'ATELIER N'EST PAS UN LIEU DE PRODUCTION, MAIS DE CRÉATIVITE ET QU'IL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ DANS UN BUT COMMERCIAL.

# **HORAIRES ET PRESENCE**

Les cours commencent et finissent aux heures fixées. Les dépassements d'horaires ne peuvent excéder cinq minutes. Il appartient à chaque personne de s'organiser en conséquence.

Tout retard ou absence à un cours ne sera ni rattrapé, ni échangé, ni dédommagé.

Associat

Association inscrite au Tribunal d'Instance de Mulhouse : Volume XXVII - folio 51

N° d'Agrément Jeunesse et Sports : 11/2006-68-J

Site internet: www.acl-landser.fr Adresse mail: acllandser@gmail.com

Présidente : Marie-Pierre MARTIN

Version 4

## PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de ne pas polluer et obstruer les écoulements d'eau, il est **impératif** d'utiliser les bacs et les éponges mis à disposition pour le nettoyage des outils.

Le nettoyage du matériel utilisé pour l'émaillage doit être effectué dans le **récipient spécifique**; pinceaux, bâtonnets, outils et éponges doivent y être rincés et en aucun cas dans l'évier.

Un bac de récupération de la terre non cuite sera également mis à disposition ainsi qu'un bac pour la terre cuite qui sera recyclée en déchetterie.

# **CUISSON DES PIECES**

Toutes les pièces de poterie seront cuites sauf en cas de défaut(s) majeur(s).

Ces défauts incluent notamment (liste non exhaustive) :

- La pièce présente un danger pour les autres poteries ou pour le four (risque d'éclatement de la terre ou de coulage de l'émail).
- La pièce a été émaillée complètement de telle sorte qu'il n'y a pas de solution pour disposer les supports correctement sans les endommager.
- Les pièces sont non signées ou identifiées.

#### LES PRIX APPLIQUES

Toutes les pièces réalisées lors des ateliers seront facturées comme ceci :

- La terre devra être achetée à l'ACL et sera facturée prix coûtant
- Les cuissons ne seront pas facturées
- Une petite participation sur le prix des émaux sera demandée.

Ces prix sont susceptibles d'évoluer en fonction des augmentations appliquées par nos fournisseurs. Ils seront spécifiés dans la plaquette des activités de la saison en cours et/ou sur notre site internet et/ou par l'animateur(trice) lors du 1<sup>er</sup> cours.

Des pièces faites à l'extérieur (et non pas en atelier) pourront être cuites et émaillées selon condition et tarification en vigueur.

De plus, les pièces dont la taille serait trop imposante seront cuites au même tarif car cela nous contraint de limiter le nombre de pièces dans le four.

Tout achat devra être payé immédiatement.

Un fond de caisse sera disponible pour les paiements en espèce toutefois l'appoint sera grandement apprécié et conseillé.

Afin de faciliter les transactions, un acompte (encaissé) peut être versé en début d'année.



Association inscrite au Tribunal d'Instance de Mulhouse : Volume XXVII - folio 51

N° d'Agrément Jeunesse et Sports : 11/2006-68-J

Site internet: www.acl-landser.fr Adresse mail: acllandser@gmail.com

Présidente : Marie-Pierre MARTIN

Version 4